



VP/RMD – 03/04/09

**COMMISSION DE SUIVI DU PLAN DE GESTION DEPARTEMENTAL
DES DECHETS DU BTP
Du 31 mars 2009**

COMPTE RENDU

Participaient :

M. Henri CUBERLI	CAPEB de l'Aude
M. Christian ROBERT	CCI Carcassonne
M. Frédéric FONGARO	CCI Narbonne
Mlle Véronique POUTAS	CCI Narbonne
M. Patrick TARDIEU	Conseil Général de l'Aude
M. Alain GUILHEM	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude
Mme Hélène RIGAUD	DDASS de l'Aude
M. Roland BONNET	DDEA de l'Aude
M. Jean-Paul GLEIZES	DDEA de l'Aude
M. Jean-Louis ROLLOT	DRIRE
M. Stéphane SANSINENA	FFB Aude
M. Frédéric BOUTROUX	FRTP
M. Jacques RABOTIN	FRTP
M. Denis GEA	Nettoie Chantier 11
M. Florian GEA	Nettoie Chantier 11
M. Gilles PELISSOU	Société Narbonnaise de Plâtrerie et SALAS et Fils
Mlle Karine DUSSERRE	Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Étaient excusés :

M. Pascal ZINGRAFF	Préfecture de l'Aude
M. Gérard DUBOIS	Sous-Préfecture de Narbonne
M. Pierre VIGNAUD	ADEME
M. Patrick ISSALY	CAPEB
M. René ESCOURROU	CCI Carcassonne
M. Pierre BONNERY	CCI Carcassonne
M. Bernard BALLESTER	CCI Narbonne
M. André SYLVESTRE	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude
Mme Pierrette CANIZARES	CNATP
M. Denis VAUCHER	Conseil Général de l'Aude
Mme Céline INFRAY	DRIRE
M. André TIQUET	FFBTP de l'Aude
M. Philippe MAURI	UNICEM L.R.
M. Xavier PORCARELLI	UFC Que Choisir

Avant la réunion les membres de la Commission ont participé à la visite des entreprises SNP (Société Narbonnaise de Plâtrerie) et Salas et Fils de 14H15 à 15H00 en présence du Sous-Préfet de Narbonne, Gérard Dubois, du Président de la FFBTP Aude, André Tiquet et de Bernard Ballester, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, Lézignan-Corbières et Port la Nouvelle.

Ces entreprises travaillent dans les domaines d'activité suivants :

- pose de cloisons, plaques de plâtre,
- isolation thermique, isolation phonique,
- faux plafonds industriels, faux plafonds décoratifs et suspendus,
- planchers techniques,
- stores.

M. Fongaro rappelle en préambule que la société SNP avait émis le souhait, par courrier, de participer à la Commission de suivi du plan de gestion des déchets de chantier du BTP, c'est pourquoi il a proposé la visite de cette entreprise qui fait des efforts en matière de gestion des déchets générés par son activité.

Il précise que cette visite va dans le sens du souhait émis par la Commission de visiter des chantiers « propres », soit des chantiers où la gestion des déchets était exemplaire.

Dans ce cas précis, il s'agit d'une visite d'entreprise qui a mis en place un plan de gestion des déchets

M. Fongaro annonce également que la société Nettoie Chantier 11, avait également souhaité faire connaître son activité auprès de la Commission. Les gérants de cette société ont donc été conviés pour présenter leur entreprise au cours de cette réunion.

M. Fongaro laisse ensuite la parole à M. Rabotin pour commenter sa nomination nationale au sein de la Fédération des Recycleurs du BTP.

M. Rabotin explique qu'il avait été nommé par Monsieur Tiquet, Président de la FFB, à la Commission Régionale Environnement de la FFB. Il a travaillé pendant 5 ans avec des représentants de l'Ademe et les instances de l'Etat pour aider les entreprises sur ce sujet.

Ces structures ont orienté leurs travaux sur les énergies renouvelables et il s'est donc avéré nécessaire de créer une nouvelle structure sous l'égide de la FFB, dont le but était d'aider les entreprises sur la problématique des déchets, c'est ainsi qu'est né le Syndicat National des Recycleurs du BTP. On compte actuellement 50 entreprises au sein de ce Syndicat. Une trentaine d'entreprise ont émis le souhait d'attendre de voir comment ce Syndicat va prendre vie, avant d'y adhérer.

M. Rabotin annonce que la région Languedoc-Roussillon est une région qui compte de nombreuses plateformes et qui se situe au 2^{ème} rang national concernant la gestion des déchets de chantier du BTP. Le 1^{er} rang étant occupé par la Bretagne et le troisième par la région Rhône-Alpes.

M. Fongaro annonce que la prochaine Commission se tiendra à Carcassonne : une occasion de visiter le site de Valoridec et de marquer la nomination nationale de M. Rabotin.

1. Site Internet

M. FONGARO prend la parole pour rappeler que ce sujet a été porté à l'ordre du jour de la Commission à plusieurs reprises.

La Commission avait envisagé, à l'origine de créer son propre site, des solutions de financement avaient d'ailleurs été trouvées.

Il existait, par ailleurs, 3 sites dont l'architecture correspondait aux souhaits de la Commission, dont celui de la DRE qui avait été retenu. Le but étant que les professionnels disposent d'un outil qui leur permette de savoir vers quel centre se tourner pour déposer leurs déchets en fonction de l'endroit où ils se trouvent.

Mlle Poutas rappelle le contexte historique. Les responsables des commissions de suivi des plans de gestion des déchets de la Région avaient été invités à participer à une réunion organisée par la DRE concernant le site, seul le Département de l'Aude était représenté en la présence de MM. Gleizes et Cabarbaye de la DDE de l'Aude et Mlle Poutas. Le Webmaster du site était également présent.

A l'occasion de cette réunion, la demande des codes d'accès permettant les mises à jour du site avait été faite et acceptée. A ce jour, les codes n'ont toujours pas été délivrés.

Mlle Poutas se connecte en séance sur le site de la DRE. Les temps d'accès aux pages du site sont extrêmement longs, de plus les informations portées sur le site ne sont pas à jour.

M. Gleizes précise que le site est inter-départemental. Il est certain que la DRE a la volonté de continuer à faire vivre ce site. L'intervention du Webmaster devrait être continue, mais le site a été victime de haquage et celui-ci est actuellement en cours de reconstruction, d'ailleurs les données disponibles sont celles de 2004.

M. Fongaro rappelle que les personnes qui consultent le site sont censées trouver des lieux d'apport en fonction de leur localisation, trouver des informations concernant les modalités d'accès aux plateformes et les premiers tarifs.

M. Fongaro indique qu'il ne souhaite pas revenir sur la position prise à l'origine de ne pas créer de nouveau site. Il souhaiterait cependant que la Commission puisse être fixée sur des délais, auquel cas, la Commission devra s'orienter sur un autre site.

M. Bonnet indique qu'un rendez-vous avec la DRE va être fixé suite à la réunion afin d'obtenir des réponses et qu'il communiquera cette date.

2. Actualisation des données sur les lieux de stockage et de transit des déchets de BTP

Mlle Poutas informe les membres de la Commission que l'enquête réalisée par le CG11 servira de support à l'actualisation. Il suffira de se mettre d'accord sur les renseignements à demander et interroger les sites privés référencés qui acceptent les déchets des professionnels du BTP, ainsi que les sites ouverts qui n'ont pas d'autorisation. Ainsi la mise à jour des sites accessibles en fonction de la localisation sera à jour et exploitable rapidement.

3. Réunion avec les communautés de communes

A ce sujet, M. Fongaro précise qu'il a été contacté par la communauté de communes de Chalabre qui a souhaité avoir des informations concernant les conditions d'accès des entreprises à leur déchetterie conformément au plan de gestion départemental des déchets de chantiers du BTP.

La rencontre a eu lieu début février en sa présence et celles de Mlle Poutas et M. Cuberli. La communauté souhaiterait signer une convention qui est en cours de finalisation.

La communauté a également pour objectif d'ouvrir une ISDI à Sonnac sur l'Hers près de la déchetterie. En tant que dépositaire du plan M. Fongaro a indiqué que la Commission ne pouvait cautionner une démarche d'enfouissement et qu'il fallait viser le recyclage des matériaux. Les représentants de la communauté de communes de Chalabre ont bien compris l'esprit du plan. Il leur a été demandé que les démarches d'autorisation soient effectuées, dès lors la convention pourra être signée. Ils se sont engagés à faire les choses correctement, ils ont le volume suffisant pour organiser des traitements : broyage, concassage.

Ils ont quelques vérifications techniques qui sont en cours et nous devrions prochainement reprendre contact pour avancer sur ce dossier.

M. Robert s'étonne qu'un centre de stockage puisse ouvrir près d'une déchetterie : une réflexion en amont aurait permis de dimensionner la déchetterie de telle sorte que celle-ci puisse accueillir tous les déchets des professionnels.

M. Fongaro précise que les déchetteries ont des volumes limités et que l'ouverture de cette ISDI s'avérerait nécessaire compte tenu des volumes attendus.

M. Gleizes informe qu'il faut organiser une réunion technique avec la communauté de commune de Tuchan qui a souhaité avoir des explications sur la réglementation. Une date de réunion sera fixée.

M. Fongaro s'étonne que la Commission n'ait pas eu connaissance de l'ouverture de la plateforme Minervoys Recyclage sur la commune de Mailhac. Il a pour sa part appris, cette nouvelle par la presse.

Il s'interroge sur la légalité de ce site et propose de les contacter pour qu'ils puissent venir présenter leur activité au cours d'une prochaine commission.

M. Boutroux interpelle M. Gleizes pour avoir des informations quant à la demande d'autorisation de l'entreprise Sorena déposée il y a plus d'un an.

M. Gleizes indique que la procédure est longue, la fusion a de surcroît retardé les procédures, le décès du Préfet de l'Aude également.

Leur activité étant proche de celle de Clape Recyclage, M. Gleizes ajoute que l'installation n'est pas soumise à autorisation préfectorale puisqu'il s'agit d'une installation classée ICPE.

M. Fongaro rappelle que la Commission avait organisé une visite du site de Clape Recyclage et qu'à ce titre la Commission aurait pu être informée de l'ouverture de ce site.

M. Rollot propose de vérifier si ce site est classé ICPE et d'en informer Véronique Poutas.

4. Présentation de l'entreprise Nettoie Chantier

M. Fongaro donne ensuite la parole à M. Florian Géa, pour présenter à l'aide d'un diaporama (dont le support papier est joint au dossier de séance) la société Nettoie Chantier 11. Cette entreprise a une activité de collecte et tri des déchets de chantiers du BTP dans l'Aude.

L'activité de cette entreprise a suscité beaucoup d'intérêt.

M. Rollot s'étonne que l'entreprise ne récupère pas les déchets dangereux, leur offre serait plus complète. Il propose une rencontre autour de la réglementation aux gérants de la société Nettoie Chantier 11.

M. Gea étudiera la question en fonction des demandes à venir. L'entreprise a démarré son activité depuis le début d'année.

Karine Dusserre du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'exprime pour rappeler que le parc travaille sur la préservation des espaces naturels, elle est très intéressée par la démarche de la Commission et fait remarquer une recrudescence des dépôts sauvages. D'ailleurs sur le programme de réhabilitation Natura 2000 des fiches d'actions spécifiques relatives au dépôt de déchets de chantier du BTP ont été émises.

M. Fongaro déplore cet état de fait qui selon lui mérite d'être sanctionné. Si des mesures qui répriment de tels actes ne sont pas mis en place, rien selon lui ne changera.

Karine Dusserre affirme qu'il existe une grande responsabilité des communes et propose de travailler avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, Lézignan-Corbières et Port la Nouvelle afin de mener un travail de sensibilisation auprès des élus. Un travail doit être réalisé auprès des collectivités qui ont une responsabilité sur cet état de fait.

M. Fongaro, abonde en son sens.

Il ajoute que les plateformes doivent être irréprochables dans la gestion de leurs centres et ne tolérer aucune entorse aux règles.

5. Questions diverses

M. GLEIZES rappelle l'obligation faite aux ISDI de faire leur déclaration avant le 1^{er} avril.

Séance levée à 17H00.